

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary Alberta T2P 3M3

Title - Sujet					
Laser Diffraction Supply					
Solicitation No N° de l'invitation Da			ate		
W7702-175846/A		2016-11	1-16		
Client Reference No N° de ré W7702-175846	férence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$CAL-141-6531	férence de SEAG				
File No N° de dossier CAL-6-39073 (141)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME		
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2017-01-03	at - à 02:00 PM Mountain Standard				
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Major, Andrea		ca	nl141		
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No	AX No N° de FAX		
(403) 612-6224 ()		(403) 292-5786			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Defence R&D Canada Suffield Bldg 560 Receiving 560 Mount Sorrell Road Ralston AB TOJ 2N0	es et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 - KENSEIGNEWENTS GENERAUX	Z
1.1	Exigences relatives à la sécurité	2
1.2	Besoin	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	Accords commerciaux	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	Exigences relatives à la sécurité	6
6.2	Besoin	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9 6.10	LOIS APPLICABLES Ordre de priorité des documents	
6.10	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
	E «A» - BESOIN	
	E « B » - BASE DE PAIEMENT	
	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	IMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
	E « D » - CRITÈRES OBLIGATOIRES MINIMALES	
ANNEX	E « E »- LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus

d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité de s'acquitter de la portée intégrale des travaux décrits en annexe « A », Besoin.
- Capacité de répondre à toutes les exigences obligatoires à l'annexe « C » des critères obligatoires minimales.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2016-01-28), Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat :
- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « E »;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

(i) 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables sont demandés d'ici 2017-03-31.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Andrea Major, Agente D'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Région de l'ouest 635, 8e Avenue SO, pièce 1650 Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone: 403-612-6224 Télécopieur: 403-292-5786

Courriel: andrea.major@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W7702-175846 Amd. No. - \mbox{N}° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : <i>(TBD)</i>
Nom : Titre : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de \$ (<i>TBD</i>). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
6.6.2 Paiement unique
Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique
6.6.3 Clauses du Guide des CCUA
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

CAL-6-39073

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- **6.7.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:
 L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence ;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe « A », Besoin;
- e) Annexe « B », Base de paiement;
- f) Annexe « E », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W7702-175846 Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9039C (2008-05-12) Récupération
A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
C5201C (2008-05-12) Frais de transport payés d'avance
D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement
G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal141

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier W7702-175846 CAL-6-39073

ANNEXE « A » - BESOIN

1. **TITRE**

Granulomètre à diffraction laser haute vitesse pour les aérosols et les pulvérisations

2. CONTEXTE

Recherche et développement pour la défense Canada, Centre de recherche de Suffield (RDDC-CRS) doit caractériser les produits chimiques sous forme d'aérosol et de pulvérisation générés dans divers laboratoires et sur le terrain. Les événements d'aérosols seront générés par des explosifs ou des moyens mécaniques et, par conséquent, RDDC-CRS nécessite un système avec un taux de collecte de données extrêmement rapide et un trajet optique ouvert pour mesurer correctement ces événements rapides largement dispersés. Les produits chimiques sous forme d'aérosol à caractériser peuvent potentiellement inclure des particules petites à extrêmement grosses de matières hautement toxiques à concentrations élevées. Par conséquent, le système de granulométrie requis doit être fondé sur le principe de mesure par diffraction laser et intégrer un moyen pour protéger les lentilles optiques contre la contamination pendant des événements de mesure des aérosols. Les exigences en matière de taille et d'espace pour l'installation dans des laboratoires existants de RDDC-CRS, ainsi que la capacité et la souplesse d'utiliser le système de granulométrie dans de futurs essais sur le terrain, sont des facteurs qui seront intégrés dans les spécifications physiques requises du système en plus des spécifications de rendement minimales.

ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS 3.

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

RDDC-CRS Recherche et développement pour la défense Canada, Centre de recherches de Suffield

EΒ Énoncé des besoins Responsable technique RT

Nanomètres nm Milliwatt mW Micromètres μm Millimètres mm

Hertz ou cycle par seconde Hz

SD Écart-type

Diamètre volumétrique moyen dv50

NIST National Institute of Standards and Technology

USB Bus série universel C.V. Coefficient de variation

Hotte numéro 7 H-7

SI Salle

PC Ordinateur personnel

DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES 4.

Aucun

5. EXIGENCES

5.1 Granulomètre à diffraction laser haute vitesse

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit fournir un granulomètre à diffraction laser haute vitesse pour les aérosols et les pulvérisations avec les spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur
Principe de mesure	Doit utiliser la diffraction laser à 623,8 nm pour la mesure de particules.
Modèles optiques inclus	Doit inclure la théorie de Mie et l'approximation de Fraunhofer dans l'évaluation et le traitement des données.
Source de lumière	Doit utiliser un laser à hélium-néon de 5 mW (classe 3R) pour une stabilité optimale dans les mesures.
Plage des tailles	Particules d'un diamètre minimal de 0,1 µm et d'un diamètre maximal de 1 500 µm.
Lentilles requises	Maximum de 2 pour la plage des tailles spécifiée.
Limite de concentration	Les mesures doivent être possibles à une transmission minimale de 5 % ou moins.
Longueur optique fonctionnelle (pour des tailles de particules précisées)	Minimum de 120 mm (0,5 μm) et maximum de 900 mm (supérieur à 5 μm).
Système d'alignement optique	Doit être entièrement automatisé lorsque le récepteur et l'émetteur sont montés hors rail.
Fréquence d'acquisition des mesures	Taux de collecte de données minimal de 10 000 Hz dans l'ensemble de la plage des tailles de particules.
Système de détection	Doit être constitué d'une matrice de détecteurs de plus de 30 éléments, avec toutes les données d'échantillonnage d'éléments en parallèle.
Exactitude	Doit être meilleure que plus ou moins 2 % de SD du dv50 au moyen d'une norme de particules de latex du NIST.
Reproductibilité (entre les instruments)	Doit être meilleure que plus ou moins 1 % de c.v. du dv50 au moyen d'une norme de particules de latex du NIST.
Système de protection optique contre les produits chimiques	Doit utiliser un système de protection d'épuration d'air qui est entièrement intégré à l'unité optique. L'entrepreneur doit fournir une unité de purification/contrôle de la circulation d'air qui peut être séparée de l'unité optique.
Orientations d'installation possibles	Des orientations horizontales et verticales doivent être possibles en utilisant des dispositifs de montage sur et hors rail. L'entrepreneur doit démontrer que les spécifications de rendement peuvent être respectées avec une installation sur rail horizontale.

CAL-6-39073

Zone de mesure ouverte	600 mm ou plus (requis pour englober la boîte/tuyauterie de confinement de produits chimiques lorsqu'elle est utilisée dans la H-7, SI 428).
Longueur (sans PC)	Maximum 1 400 mm (largeur maximale de la H-7, SI 428)
Largeur (sans PC)	Maximum 550 mm (profondeur maximale de la H-7, SI 428)
Hauteur (sans PC)	Maximum 650 mm (ouverture maximale du volet à guillotine de la H-7, SI 428)
Poids (sans PC)	Maximum 40 kg (soulèvement à deux personnes sans aide)
Déclencheurs externes	Doit inclure un déclencheur externe pour le déclenchement automatique de collecte de données au signal d'un dispositif externe.
Communication et contrôle du granulomètre au PC	Doit utiliser des ports USB uniquement. L'entrepreneur doit indiquer par écrit que le système de mesure peut être utilisé au moyen d'un ordinateur portatif et fournir les spécifications minimales de l'ordinateur portatif à RDDC-CRS.
Logiciels de l'instrument	L'entrepreneur doit fournir un ensemble de logiciels pour le contrôle de l'instrument, les mesures granulométriques et l'analyse des données. L'entrepreneur doit indiquer par écrit que l'ensemble de logiciels peut être installé par les utilisateurs, séparément du PC de l'instrument, pour l'analyse des données hors ligne.
Garantie minimale	L'entrepreneur doit fournir la documentation décrivant la garantie minimale d'un an requise sur les pièces et la main-d'œuvre – retourner au dépôt.
Contrat de service	L'entrepreneur doit fournir des détails sur le contrat de service sur place – 1 entretien préventif par année et coûts de réparation supplémentaires (main-d'œuvre, pièces, voyagement) pour une période de 3 ans à partir de la date d'expiration de la garantie. Cette exigence est à titre d'information seulement. Le contrat de service, si requis, sera attribué à une date ultérieure.

5.2 Accessoires

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants pour répondre aux besoins mentionnés à la section 5.1 :

	Description	Quantité requise
5.2.1	PC compatible avec Windows 7 (32 et 64 bits) capable de contrôler l'instrument permettant l'analyse de données; incluant une imprimante couleur pour la production de rapports de distribution granulométrique en couleur.	1
5.2.2	Ensemble de fenêtres optiques remplaçables par les utilisateurs (chaque ensemble doit comprendre 2 fenêtres, 1 émetteur et 1 récepteur).	1
5.2.3	Une unité de purification/contrôle de la circulation d'air pour interagir avec le système d'épuration d'air de l'unité optique.	1

Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W7702-175846 Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.3 Installation

L'entrepreneur doit fournir un service d'installation sur place tel qu'il est décrit dans les besoins 5.1 et 5.2. L'entrepreneur doit s'assurer que les articles installés sont bien réglés, étalonnés et préparés de sorte que l'équipement soit prêt pour utilisation immédiate. Durant l'installation, l'entrepreneur doit démontrer que l'équipement respecte la spécification d'exactitude requise.

5.4 Instruction

L'entrepreneur doit fournir une instruction sur place à un maximum de 6 participants de RDDC pour l'élément 5.1. L'instruction doit être donnée en anglais. Elle doit comprendre les sujets suivants :

- a) aperçu de l'élément et ensemble des fonctions offertes;
- b) alignement de l'unité optique et mesures d'une pulvérisation standard;
- c) élaboration et application d'une méthode simple à une pulvérisation standard;
- d) application de divers modèles optiques aux données recueillies;
- e) afficher les distributions granulométriques en temps réel et après les mesures;
- f) calculer les distributions log-normales et la granulométrie moyenne sur des périodes variées durant un événement de pulvérisation;
- g) aperçu des analyses statistiques courantes disponibles;
- h) transfert de données brutes et de données définitives vers les systèmes hors ligne pour davantage de manipulation ou d'inclusion dans les rapports scientifiques;
- i) mesures de sécurité.

L'entrepreneur doit fournir le matériel d'instruction pour tous les participants. Le matériel d'instruction doit être rédigé en anglais.

L'instruction ne doit pas durer plus de quatre jours. La date exacte de l'instruction sera décidée par le responsable technique.

6. Produits livrables

6.1 Produit livrable pour le besoin 5.1 : Granulomètre à diffraction laser haute vitesse

- 6.1.1 L'entrepreneur doit fournir un granulomètre à diffraction laser haute vitesse comme le décrit le besoin 5.1.
- 6.1.2 L'entrepreneur doit fournir une copie papier et une copie électronique du manuel technique et d'utilisation de chaque article livré comme le décrit le besoin 5.1. Les manuels doivent être livrés en anglais comme des manuels commerciaux sur étagère existants. Toutes les copies électroniques doivent être au format Adobe PDF et livrées sur CD ou DVD.

6.2 Produits livrables pour le besoin 5.2 : Accessoires

- 6.2.1 L'entrepreneur doit fournir tous les accessoires comme le décrit le besoin 5.2.
- 6.2.2 L'entrepreneur doit fournir une copie papier et une copie électronique du manuel technique et d'utilisation des articles 5.2.1 et 5.2.3 livrés comme le décrit le besoin 5.2. Les manuels doivent être livrés en anglais comme des manuels commerciaux sur étagère existants. Toutes les copies électroniques doivent être au format Adobe PDF et livrées sur CD ou DVD.

6.3 Produit livrable pour le besoin 5.3 : Installation

L'entrepreneur doit un service d'installation sur place comme le décrit le besoin 5.3.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Produit livrable pour le besoin 5.4 : Instruction

L'entrepreneur doit fournir une instruction sur place comme le décrit le besoin 5.4. L'entrepreneur doit fournir le matériel d'instruction pour tous les participants. Le matériel d'instruction doit être rédigé en anglais. Une copie papier et une copie électronique du matériel d'instruction doivent être fournies. Toutes les copies électroniques doivent être au format Adobe PDF et livrées sur CD ou DVD.

7. Date de livraison

Produit livrable 6.1: le 31 mars 2017 ou avant.

Produits livrables 6.2: le 31 mars 2017 ou avant.

Produit livrable6.3: le 31 mars 2017 ou avant.

Produit livrable 6.4: le 31 mars 2017 ou avant.

8. Langue de travail

Anglais

9. Point de livraison

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield Bâtiment 560 Ralston (Alberta) T0J 2N0

10. Voyages

L'entrepreneur devra se rendre à l'endroit décrit ci-après en vertu des tâches qui suivent.

Tâche: 6.3 et 6.4

Endroit : Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield

Adresse : Édifice 1,salle 428 Ralston (Alberta)

T0J 2N0

Durée : au moins 5 jours (installation et 4 jours d'instruction)

Fréquence : une fois (possiblement deux fois si l'installation dure plus d'un jour)

La Directive du Conseil du Trésor sur les voyages s'appliquera à toute dépense de voyage, d'hébergement et de subsistance.

(http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp)

11. RÉUNIONS

Non requises.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7702-175846

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun

13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun

14. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

Aucune

15. Titre de propriété intellectuelle (PI)

	détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux – Consulter la
☐ L'entreprend	ation en matière de PI ci-jointe. eur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux – ete de vérification en matière de PI ci-jointe.
16. March	andises contrôlées

☑ Ne s'applique pas☐ Oui

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Les taxes applicables doivent être exclues des prix mentionnés ici Les taxes applicables, le cas échéant, seront ajoutées en tant qu'éléments distincts sur la facture

Tableau des prix

La ferme tout compris FOB destination (y compris tous les prix, mais ne se limitent pas à la fourniture, le transport, la livraison, l'installation, la formation, les frais de déplacement et d'hébergement), conformément à l'exigence à l'annexe « A »

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix calculé
1	Fourniture et livraison de besoin conforme à la description de l'Annexe A – Besoin.	1	lot	\$
2.	Frais d'expédition	1	lot	\$
3.	Frais d'installation sur place	1	lot	 \$
4.	Frais de formation sur place	1	lot	 \$
5.	Frais de déplacement et de logement vers le site pour la formation et l'installation	1	lot	\$
		l	Prix total	\$

Point de livraison

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield Bâtiment 560 Ralston (Alberta) T0J 2N0

INSTRUCTIONS POUR LE DÉDOUANEMENT

Le dédouanement DOIT OBLIGATOIREMENT être effectué par:

Ministère de la Défense nationale (MDN) Services de courtage en douanes de la défense Fax: 1-800-306-1811 Tél: 1-855-210-5149 Email: DCBSCustoms@FORCES.GC.CA

Lorsqu'applicable, envoyez le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) à:

Fax: 1-514-252-2892

Email: DCBSCustoms@FORCES.GC.CA

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7702-175846

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

*** IMPORTANT : Ces informations ainsi que le numéro de bon de commande / contrat doivent apparaître sur tous les bons de livraison et factures commerciales.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D » - CRITÈRES OBLIGATOIRES MINIMALES

Les exigences auxquelles il est obligatoire de satisfaire sont énumérées ci-dessous. Les fournisseurs doivent se conformer à chacune d'entre elles pour que leur soumission soit valide.

Le cas échéant, l'initiateur doit fournir la brochure de produit d'un fabricant ou d'une feuille de spécifications avec leur soumission et de faire référence dans le tableau ci-dessous où l'information à l'appui peut être trouvée dans la feuille brochure / spécification. Si une brochure de produit ou d'une feuille de spécifications ne sont pas disponibles, l'initiateur doit fournir leur propre explication de la façon dont l'exigence est satisfaite

Si l'initiateur ne fournira pas de support d'informations avec leur soumission, il peut être demandé des éclaircissements. Aucune information supplémentaire ne sera demandée ou accepté.

On pourrait exiger d'un soumissionnaire qu'il fournisse des documents justificatifs s'il omettait de le faire lors de l'envoi de sa soumission afin d'étudier son dossier. Le fait de ne pas envoyer de tels documents dans un délai de deux (2) jours ouvrables rendra la soumission **irrecevable** et elle ne sera pas prise en compte.

Les soumissionnaires doivent remplir la colonne indiquant la conformité ou la non-conformité à chacune des exigences.

Toute soumission dont la colonne susmentionnée est incomplète rendra la soumission irrecevable.

Article	Spécification	Critère	SATISFAIT /	Renvois :
			NE SATISFAIT PAS (le soumissionnaire doit indiquer)	dans cette colonne, le soumissionnaire doit préciser à quel endroit dans sa proposition cette spécification technique est indiquée
01	Principe de mesure	Doit utiliser la diffraction laser à 623,8 nm pour la mesure de particules.		
02	Modèles optiques inclus	Doit inclure la théorie de Mie et l'approximation de Fraunhofer dans l'évaluation et le traitement des données.		
О3	Source de lumière	Doit utiliser un laser à hélium- néon de 5 mW (classe 3R) pour une stabilité optimale dans les mesures.		

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W7702-175846

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

O4	Plage des tailles	Particules d'un diamètre minimal de 0,1 µm et d'un diamètre maximal de 1 500 µm.	
O5	Lentilles requises	Maximum de 2 pour la plage des tailles spécifiée.	
O6	Limite de concentration	Les mesures doivent être possibles à une transmission minimale de 5 % ou moins.	
O7	Longueur optique fonctionnelle (pour des tailles de particules précisées)	Minimum de 120 mm (0,5 μm) et maximum de 900 mm (supérieur à 5 μm).	
O8	Système d'alignement optique	Doit être entièrement automatisé lorsque le récepteur et l'émetteur sont montés hors rail.	
О9	Fréquence d'acquisition des mesures	Taux de collecte de données minimal de 10 000 Hz dans l'ensemble de la plage des tailles de particules.	
O10	Système de détection	Doit être constitué d'une matrice de détecteurs de plus de 30 éléments, avec toutes les données d'échantillonnage d'éléments en parallèle.	
O11	Exactitude	Doit être meilleure que plus ou moins 2 % de SD du dv50 au moyen d'une norme de particules de latex du NIST.	
O12	Reproductibilité (entre les instruments)	Doit être meilleure que plus ou moins 1 % de c.v. du dv50 au moyen d'une norme de particules de latex du NIST.	

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

O13	Système de protection optique contre les produits chimiques	Doit utiliser un système de protection d'épuration d'air qui est entièrement intégré à l'unité optique. L'entrepreneur doit fournir une unité de purification/contrôle de la circulation d'air qui peut être séparée de l'unité optique.	
O14	Orientations d'installation possibles	Des orientations horizontales et verticales doivent être possibles en utilisant des dispositifs de montage sur et hors rail. L'entrepreneur doit démontrer que les spécifications de rendement peuvent être respectées avec une installation sur rail horizontale.	
O15	Zone de mesure ouverte	600 mm ou plus (requis pour englober la boîte/ tuyauterie de confinement de produits chimiques lorsqu'elle est utilisée dans la H-7, SI 428).	
O16	Longueur (sans PC)	Maximum 1 400 mm (largeur maximale de la H- 7, SI 428)	
O17	Largeur (sans PC)	Maximum 550 mm (profondeur maximale de la H-7, SI 428)	
O18	Hauteur (sans PC)	Maximum 650 mm (ouverture maximale du volet à guillotine de la H-7, SI 428)	
O19	Poids (sans PC)	Maximum 40 kg (soulèvement à deux personnes sans aide)	
O20	Déclencheurs externes	Doit inclure un déclencheur externe pour le déclenchement automatique de collecte de données au signal d'un dispositif externe.	

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W7702-175846

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

O21	Communication et contrôle du granulomètre au PC	Doit utiliser des ports USB uniquement. L'entrepreneur doit indiquer par écrit que le système de mesure peut être utilisé au moyen d'un ordinateur portatif et fournir les spécifications minimales de l'ordinateur portatif à RDDC-CRS.	
O22	Logiciels de l'instrument	L'entrepreneur doit fournir un ensemble de logiciels pour le contrôle de l'instrument, les mesures granulométriques et l'analyse des données. L'entrepreneur doit indiquer par écrit que l'ensemble de logiciels peut être installé par les utilisateurs, séparément du PC de l'instrument, pour l'analyse des données hors ligne.	
O23	Garantie minimale	L'entrepreneur doit fournir la documentation décrivant la garantie minimale d'un an requise sur les pièces et la main-d'œuvre – retourner au dépôt	
O24	Contrat de service	L'entrepreneur doit fournir des détails sur le contrat de service sur place – 1 entretien préventif par année et coûts de réparation supplémentaires (main-d'œuvre, pièces, voyagement) pour une période de 3 ans à partir de la date d'expiration de la garantie. Cette exigence est à titre d'information seulement – l'inclusion de l'information est une exigence obligatoire. Cependant, les coûts ne sont pas pris en compte dans le coût total de la soumission. Le contrat de service, si requis, sera attribué à une date ultérieure.	

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W7702-175846/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W7702-175846

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073

Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W1702-173040 CAL-0-09073

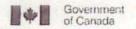
O25	Accessoires		
M25a		PC compatible avec Windows 7 (32 et 64 bits) capable de contrôler l'instrument permettant l'analyse de données; incluant une imprimante couleur pour la production de rapports de distribution granulométrique en couleur	
O25b		Ensemble de fenêtres optiques remplaçables par les utilisateurs (chaque ensemble doit comprendre 2 fenêtres, 1 émetteur et 1 récepteur).	
O25c		Une unité de purification/ contrôle de la circulation d'air pour interagir avec le système d'épuration d'air de l'unité optique	
O26		Installation sur place	
O27		Services d'instruction sur place	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-6-39073 Buyer ID - Id de l'acheteur cal141 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « E »- LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(comme attaché)



Gouvernement du Canada SEP 2 8 2016

Contract Number / Numéro du contrat

COTTOD 175846

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

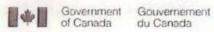
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS

PART A - CONTRACT INFORMATION / PA	ARTIE A - INFORMATIO		43	anch or Directorate / Direction gen	Arale ou Direction	
Originating Government Department or O Ministère ou organisme gouvernemental			201003	efence R&D Canada, Suffield Rese		
3 a) Subcontract Number / Numéro du cont	ALC: NO.	3 b) Name and	Subcontractor / Nom et adresse du			
4 Brief Description of Work / Breve descript	tion du travail					-
institution and training services for equipment.						
5 a) Will the supplier require access to Con Le fournisseur aura-t-il accès à des ma						Yes
b) Will the supplier require access to uncl Regulations? Le fournisseur aura-t-il acces à des doi sur le contrôle des données techniques fournicate the type of access required / Indi	assified military technical nnées techniques militair s?	data subject to the es non classifiées q			✓ No Non	Yes
6 a) Will the supplier and its employees req Le fournisseur ainsi que les employés a (Specify the level of access using the c (Préciser le niveau d'accès en utilisant	auront-ils accès à des ren hart in Question 7, c) le tableau qui se trouve à	a la question 7. c)	des biens PR	OTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	V Non □ (res Oui
b) Will the supplier and its employees (e.g. PROTECTED and/or CLASSIFIED info. Le fournisseur et ses employés (p. ex. à des renseignements ou à des biens le comments ou des biens le comments ou des presentes de la comment	rmation or assets is pern nettoyeurs, personnel d'é	nitted entretien) auront-ils i	accès à des z		No Non	res Dui
6 c) is this a commercial courier or delivery S'agit-il d'un contrat de messagerie ou	requirement with no over	rnight storage?				res Dui
7. a) Indicate the type of information that the	supplier will be required	to access / Indiquer	le type d'info	rmation auguel le fournisseur devra	a avoir accès	
Canada		ATO/OTAN		Foreign / Étrange		
7 b) Release restrictions / Restrictions relati	ives à la diffusion					
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO cour Tous les pays			No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion		
Not releasable A ne pas diffuser						
Restricted to: / Limité à :	Restricted to:	Limité à :		Restricted to: / Limité à :		
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify countr	y(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préci	ser le(s) pays :	
7 c) Level of information / Niveau d'informati	inn	150				
PROTECTED A	NATO UNCLA	SSIFIED		PROTECTED A		-
PROTÉGÉ A	NATO NON C	ALL CONTROL OF THE PARTY OF THE		PROTÉGÉ A		
PROTECTED B	NATO RESTR			PROTECTED B		
PROTÉGÉ B		SION RESTREINTE		PROTÉGÉ B		
PROTECTED C	NATO CONFI	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE		PROTECTED C		
PROTÉGÉ C	NATO CONFIL			PROTÉGÉ C		
CONFIDENTIAL	NATO SECRE			CONFIDENTIAL		
CONFIDENTIEL	NATO SECRE			CONFIDENTIEL		
SECRET	COSMIC TOP			SECRET		
SECRET	COSMIC TRE			SECRET		
TOP SECRET	The second second	- Carallel C		TOP SECRET		
TRÉS SECRET				TRES SECRET		
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)		
TRÉS SECRET (SIGINT)				TRES SECRET (SIGINT)		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

Canadä



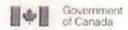
	act Number / Numéro du contrat
WITTOO	175846
Security Cla	assification / Classification de sécunté Unclassified

PART A (con	tinued) PARTIE A (suite)		Marin Philippin	A CONTRACTOR OF THE SAME	NAME OF THE OWN PARTY.
B. Will the sup	oplier require access to PROTECT	ED and/or CLASSIFIED COMSEC ements ou à des biens COMSEC de		ASSIFIÉS?	✓ No Yes Our
If Yes, indic	cate the level of sensitivity.		agres PROTEGES EVOLUCE	ASSII ILST	Non-Con
	mative, indiquer le niveau de sensi oplier require access to extremely s	bilité : ensitive INFOSEC information or a	ssets?		No Yes
Le fourniss	eur aura-t-il accès à des renseigne	ments ou à des biens INFOSEC de	nature extrêmement délicate	17	Non Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) di	u matériel			
	Number / Numéro du document :	B - PERSONNEL (FOURNISSEUR		PERSONAL PROPERTY.	AND DESCRIPTION OF THE PERSON
		d / Niveau de contrôle de la sécurit			
1	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TOP SEC TRES SE	
	TOP SECRET - SIGINT TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		TOP SECRET TRES SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments Commentaires spéciaux 10b	unclassified work being performed	off site		S. Acres
	NOTE: If multiple levels of screen	ing are identified, a Security Classific	cation Guide must be provided		
n hi May un	REMARQUE Si plusieurs nivea screened personnel be used for po	ux de contrôle de sécurité sont req	uis, un guide de classification	de la securité doit être	No Calves
Du pers	onnel sans autorisation sécuritaire	peut-il se voir confier des parties d	The state of the s	0	Non V Oui
If Yes.	will unscreened personnel be escon	ned? Unscreened f	zers, may or	by access	Non Out
				otion zone	
	TEGUARDS (SUPPLIER) / PARTI ON / ASSETS / RENSEIGNEN	E C - MESURES DE PROTECTION	(FOURNISSEUR)	The Name of Street, or other teams, and the street, and the st	
11, a) Will the premise		d store PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assets	on its site or	✓ Non Oui
		d'entreposer sur place des renseig	nements ou des biens PROT	EGES et/ou	
CLASS	IFIÉS?				A SECOND STATE OF THE SECO
11 b) Will the	supplier be required to safeguard	COMSEC information or assets?	0116563		V Non Yes
Le four	nisseur sera-t-il tenu de proteger di	es renseignements ou des biens Co	JMSEC 1		- Non Lou
PRODUCTIO	N				
44 m 1440 No. o	and other force destroy and as com-	air and/or modification) of PROTECT	ED and/or CI ASSIEIED mater	ial or equipment	No TYes
occur at	the supplier's site or premises?				✓ Non Oui
Les inst	allations du fournisseur serviront-elle LASSIFIÉ?	es à la production (fabrication et/ou re	eparation et/ou modification) de	materiel PROTEGE	
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION	(11)	
11 d) Will the	supplier be required to use its IT sys	tems to electronically process, produ	ce or store PROTECTED and/	or CLASSIFIED	V No Yes
informat	tion or data?				Non Oui
Le fourn	sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses pro nements ou des données PROTEGE	opres systèmes informatiques pour tr ES et/ou CLASSIFIES?	alter, produire ou stocker electr	oniquement ses	
11. e) Will then	e be an electronic link between the s	supplier's IT systems and the govern	ment department or agency?		✓ No Yes
Dispose	ra-t-on d'un lien electronique entre l	e système informatique du foumisse	ur et celui du ministère ou de l'a	agence	Non LOui
gouvern	nementale?				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

Canadä



Government Gouvernement of Canada du Canada

> CLASSIFIED CLASSIFIE

Contract Number / Number of du contrat

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

COVSEC

DART C.	(Property)	may my	THE	1200	TE C	JETHIPS.

PROTEGE

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur

For users completing the form online (via the Interriet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire on ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif

SUMMARY CHART / TABLEAU RECAPITULATIF

NATO

	A	l _a	c	CONFDENTIAL	Scores	TOP Secret	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO Scoret	COSMC TOP		OTEGT		CONFIDENTIAL	SECRET	SEERE!
				COM IDENTIES		THES SERRET	MATO DIFFUSION RESTRENTE	NATO CONFIDENTIEL	1 -	SECRET COSMIC TRES SECRET	A	B	С	CONTRENTAL.	4	THES SECHET
formation / Assets enseignements / Evens					0.11											
reduction				- av											- 7	1
Med a / upport TI	5															
Link / en électronique														THE STATE OF		
a) is the description	du	of t	he w	ork contained é par la prése	within this	s SRCL P	ROTECTED de nature P	and/or CLAS	SIFIED?	SIFIÉE?				[✓ Non	
																-
If Yes, classif Dans l'affirma « Classification	ative	, cl	issit	ior to présen	formula	ire en ind	liquant le niv	a entitled "Se	curity C	lassificat	ion".	ćα				

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée

« Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).